



Accueillir un enfant en situation de handicap : un stage fait pour vous !

Inscrivez-vous avant le 14 février pour recevoir convocation et courrier hiérarchique.

Date : 14 mars 2014

Lieu : Ecole élémentaire du Neufeld, Strasbourg-Neudorf

Horaires : 9h-midi & 14h-16h30

Contenu : Ne pas rester seul, aborder la difficulté de l'accueil, identifier les acteurs et les procédures...

Public : enseignants du 1^{er} degré et directeurs.

Resto en commun possible (plat du jour gratuit pour les adhérents)

Plus d'info [ici](#).

Enseigner en CLIS/ ULIS : parlons-en ensemble au stage du 16 mai

Lieu : ligue de l'enseignement, 15 rue de l'Industrie, Illkirch

Date : le 16 mai, de 14h à 17h

Contenu : Accompagner la montée en charge de l'accueil des élèves handicapés suite à la Loi de 2005. Faire des remontées du terrain des revendications au niveau local et national

Inscrivez-vous pour recevoir convocation et courrier hiérarchique. (avant le 16 avril)

Comité de suivi des rythmes : saisissez les décideurs !

→ Le courrier-type afin **d'interpeller le DASEN et le Recteur** est [ICI](#). Envoyez-nous-en une copie.

→ Le SE-Unsa demande l'instauration d'un **groupe de travail départemental** sur la mise en place des rythmes.

→ Le comité de suivi académique se tiendra le 28 janvier. Pour le SE-Unsa, les situations critiques doivent y être abordées.

-L'actu « rythmes » sur notre site est [ICI](#) et nous sommes à votre écoute au 03 88 84 19 19.

Temps partiels : et si on reparlait du temps partiel à 80 % ?

Le SE-Unsa revendique le retour du **80% hebdomadaire** dans notre département. Techniquement, il s'agirait pour les collègues d'être libérés une journée hebdomadaire et de travailler quelques semaines complètes. Tant sur le plan national que départemental, le SE-Unsa milite, en ces temps de gel de salaire, pour le retour du 80 % payé 85,7%. Des discussions vont suivre.

La circulaire temps partiel est en stand-by, de nombreuses incertitudes étant encore à lever, notamment liées aux futurs horaires des écoles. Un projet de circulaire départementale nous a été présenté par l'administration : **n'hésitez pas à nous appeler** pour en parler.

Mouvement et carte scolaire : nouvelles dates suite à report.

Le groupe technique d'hier à l'IA a traité de diverses thématiques : temps partiel, mouvement, rythmes : Prendre connaissance du compte-rendu [ICI](#).

A cause des élections municipales (...) les opérations d'ouverture/fermetures de classes et par conséquent les dates **du mouvement se trouvent reportées...**

→ **10 avril** : **Carte** scolaire départementale (CTSD)

→ 11 avril Validation de la carte scolaire et **des horaires** de la plupart des écoles en CDEN

→ **16 au 27 avril** : **saisie des vœux du mouvement**

Voir les dates de toutes les réunions paritaires [ici](#)



Permutations informatisées : vigilance !

Le groupe de travail d'hier à l'IA a entériné les barèmes des 74 demandes bas-rhinoises de participation au mouvement national informatisé.

Notre travail de vérification des barèmes de nos adhérents aura permis de **détecter et de faire corriger les barèmes erronés de 2 collègues**. Preuve que le suivi des représentants du personnel est absolument nécessaire, au vu de la complexité des critères entrant en compte dans ce calcul.

Vous voulez muter ? Commencez donc par adhérer...

ZIL... de la souplesse !

Madame Weltzer, Inspecteur d'académie du Bas-Rhin, a reçu jeudi 16 janvier une délégation intersyndicale, au sujet des modalités d'exercice des ZIL. Les principes suivants ont été actés :

-Un remplacement hors de la zone d'intervention localisée, et situé **au-delà de 20/25 km peut être accepté ou refusé**. C'est le volontariat qui prévaut, comme le SE-Unsa le revendiquait dès ses premiers échanges avec l'IA, début octobre ([ICI](#)).

-Les titulaires ZIL qui souhaitent quitter leur poste au prochain mouvement pourront solliciter une **participation exceptionnelle au 2nd temps** s'ils n'obtiennent pas de poste au 1er temps du mouvement.

Le SE-Unsa reste à votre disposition en cas de souci ou de besoin de précisions.

Rythmes, éducation prioritaire, carte scolaire, médecine scolaire : notre déclaration au CTA du 23 janvier 2014 est [ICI](#)

Éducation prioritaire : un sérieux bond en avant !

Le ministre de l'Éducation nationale vient de rendre public son plan pour l'éducation prioritaire. C'est la réponse politique à la dernière enquête Pisa pointant les faiblesses de notre système éducatif et notamment l'écart de réussite grandissant entre les élèves issus de milieux défavorisés et le reste de la population scolaire.

En savoir plus et prendre connaissance des mesures concrètes [ICI](#)

Calendrier scolaire : et l'intérêt des élèves, dans tout ça ?

Sur la demande des collectivités et industries de montagne, le ministère a modifié le projet de calendrier 2016/2017 présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation en Novembre et qui n'avait pas été encore publié au journal officiel... [En savoir plus](#)

Fonction publique : des exigences salariales

Huit organisations syndicales ont décidé de s'adresser au Premier ministre, à l'occasion de ses vœux aux agents publics, pour lui rappeler leurs exigences en matière de salaire et de pouvoir d'achat.

[Lire la suite](#)

AGENDA : les RIS du SE-Unsa, sur les heures d'anim péda/formation à distance.

GERSTHEIM 29 janvier, **STRASBOURG** 5 février, **OBERNAI** 12 février, **BOUXWILLER** 19 février, **ESCHAU** 12 mars, **RUSS** 19 mars, **HOCHFELDEN** 26 mars, **SELESTAT** 2 avril, **DIEMERINGEN** 9 avril. Voir les autres RIS ainsi que les modalités et le courrier-type [ICI](#)



3 RIS / an sont possibles.

Une billetterie moins chère !

Notre collaboration avec Alsace CE est reconduite en 2014, au tarif de **10 €** pour l'année civile.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service en 2014 ou renouveler votre adhésion à Alsace-CE, n'oubliez pas d'envoyer votre chèque de 10 € -à l'ordre du SE-UNSA- à la trésorière **avant fin janvier**.

Ce service est réservé à nos adhérents. Tous les renseignements sont sur notre site [ici](#) ou sur www.acces-culture.fr



Informé, conseillé, défendu : être adhérent c'est être reconnu.

- Toutes les modalités pour adhérer au SE-Unsa [ICI](#)

Notre **site internet** est [ICI](#)

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.